

<b>CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 MAI 2024</b>
--

<b>LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES</b>
--

N° DCM	TITRE	TITRE
	I.	Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 15 avril 2024
2024/18		Convention avec le CDG 57 concernant les missions facultatives de la prévention des risques professionnels
2024/19		Demande de subvention projet « solidarité seniors »
2024/20		Demande de subvention projet « accompagner et soutenir les aidants des personnes âgées et des personnes en situation de handicap »
2024/21		Décisions d'attribution des aides facultatives
		Communication

# Ville de Sarrebourg

## PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EN DATE DU 27 MAI 2024  
Convoqué le 21 mai 2024

Le Conseil d'Administration du CCAS s'est réuni le lundi 27 Mai 2024 à 9 h 00 à l'Hôtel de Ville dans la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame WARNERY Sandrine Vice-Présidente, en l'absence de Monsieur MARTY Alain Président excusé.

Mme MARTIN Carole, Adjointe,  
M. CLERGET Jean-Michel, Conseiller Municipal,  
Mme FREY Françoise, Conseillère Municipale,  
M. KUSTNER Jean-Claude, représentant la Croix Rouge Française,  
Mme LE CUDENEC Evelyne, représentant l'Association St Vincent de Paul,  
Mme RHODE Cathy, représentant les Restos du Cœur,  
M. SIMONIN Jacques, représentant le Secours Catholique.

### Absents excusés :

M. MARTY Alain, Président excusé,  
Mme CANFEUR Annie, Conseillère Municipale, excusée donne procuration à Mme FREY Françoise,  
Mme DEHU Anne-Marie, Conseillère Municipale, excusée donne procuration à M. CLERGET Jean-Michel,  
M. SORNETTE, Conseiller Municipal Délégué, excusé,  
M. POTDEVIN Pascal représentant l'A.P.E.I, excusé donne procuration à Mme LE CUDENEC Evelyne,  
Mme MOUTIER Marie-Louise, représentant l'UDAF, excusée donne procuration à Mme RHODE Cathy,  
M. ROEHR Antoine, représentant l'association des personnes âgée, excusé donne procuration à M. SIMONIN Jacques.

### Absents :

M. NOIRTIN Frédéric, Directeur.

### Assistent également à la séance :

Mme JOUVE Sabine, Adjoint Administratif.

Secrétaire de séance : Mme MARTIN Carole.

### **ORDRE DU JOUR :**

- I) Approbation du procès-verbal de la commission du 15 Avril 2024
- II) Conventonnement avec le Centre de Gestion de la Moselle concernant les missions facultatives de la prévention des risques professionnels
- III) Demande de subvention projet « solidarité seniors »

Conseil d'Administration du 27 MAI 2024  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SARREBOURG

IV) Demande de subvention projet « accompagner et soutenir les aidants des personnes âgées et des personnes en situation de handicap »

V) Décisions d'attribution des aides facultatives

VI) Communication  
- Domiciliations

## **I) APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :**

Le procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 15 Avril 2024 a été approuvé par l'ensemble du Conseil d'Administration.

Nombre de membres présents : 8
Nombre de procurations : 6
Nombre de votants : 14
Quorum : 8

## **II) CONVENTIONNEMENT AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA MOSELLE CONCERNANT LES MISSIONS FACULTATIVES DE LA PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS**

DCA 2024/18
Nombre de membres présents : 8
Nombre de procurations : 6
Nombre de votants : 14
Quorum : 8

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 modifié relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine préventive dans la fonction publique territoriale,

Vu la quatrième partie du code du travail relatif à la santé et la sécurité au travail, et notamment l'article L412-2 portant sur les principes généraux de prévention,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Moselle en date du 17 juin 2020 créant les missions facultatives de prévention des risques professionnels et fixant les modalités d'intervention de la présente convention.

Considérant que l'article 2-1 du décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié, impose aux autorités territoriales de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous leur autorité. L'article 3 du même décret impose aux employeurs publics l'application des livres I à V de la quatrième partie du code du travail ainsi que les décrets pris pour leur application, et l'article L 717-9 du code rural et de la pêche maritime.

Le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Moselle propose un ensemble de missions permettant de soutenir l'établissement dans la mise en œuvre de sa démarche de prévention des risques professionnels dans le but d'améliorer la santé, la sécurité et les conditions de travail des agents.

Cette mission peut consister, notamment en :

- Un accompagnement à l'élaboration du document unique
- Un accompagnement pour une démarche de prévention des risques psychosociaux
- Un diagnostic de conformité réglementaire des documents, affichages et formations
- Un accompagnement des projets de prévention subventionnables par le FNP
- La mise à disposition d'un dispositif de signalement des actes violents, sexistes et discriminants
- L'organisation de réunions thématiques de sensibilisation et d'information des personnels.

**Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, DECIDE :**

1°) D'autoriser le Centre de Gestion de la Moselle à assurer les missions permettant de soutenir l'établissement dans la mise en œuvre de sa démarche de prévention des risques professionnels afin d'améliorer la santé, la sécurité et les conditions de travail des agents à compter de la date de signature de la convention jusqu'au 31 décembre 2025.

2°) D'autoriser le Président à signer la convention régissant les missions facultatives de la prévention des risques professionnels proposée par le CDG 57, telle que jointe en annexe.

3°) Les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Cj : convention entre le CCAS et le CDG 57

**III) CONFERENCE DES FINANCEURS DE LA PREVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE : DEMANDE DE SUBVENTION PROJET « SOLIDARITE SENIORS »**

DCA 2024/19 Nombre de membres présents : 8 Nombre de procurations : 6 Nombre de votants : 14 Quorum : 8
---

Dans le cadre de son programme coordonné, la Conférence des Financeurs poursuit depuis 2018 le développement d'actions pour lutter contre l'isolement des seniors fragilisés, et promouvoir le lien social et les solidarités entre les générations.

Projet « Solidarité Séniors » (2024-2025).

Le CCAS sollicite pour la deuxième année le Département de la Moselle pour l'obtention d'une subvention afin de pérenniser et d'accentuer les démarches entreprises lors du projet 2023-2024 dans le cadre de l'action Mosel'Liens « ensemble contre l'isolement des personnes âgées ».

Le renouvellement de ce projet, permettra de reconduire le contrat avec AND-SC2S pour l'embauche de 2 jeunes en service civique afin de continuer la prospection et l'accompagnement des personnes âgées isolées.

Il est proposé de déposer un dossier de demande de subvention d'un montant de 7 548.60 € dans le cadre du dispositif de l'action Mosel'Liens « ensemble contre l'isolement des personnes âgées » pour le projet 2024-2025.

**Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, DEDICE :**

1°) D'autoriser le Président à signer toutes les pièces du dossier.

**IV) CONFERENCE DES FINANCEURS DE LA PREVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE : DEMANDE DE SUBVENTION PROJET « ACCOMPAGNER ET SOUTENIR LES AIDANTS DES PERSONNES AGEES ET DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP »**

DCA 2024/20 Nombre de membres présents : 8 Nombre de procurations : 6 Nombre de votants : 14 Quorum : 8
---

Projet : « Accompagner et soutenir les aidants des personnes âgées et des personnes en situation de handicap »

Le CCAS sollicite auprès du Département de la Moselle une subvention pour le développement du projet « Atelier ciné-répît » : action de prévention et de soutien aux proches aidants.

Ce financement permettra la projection du film « la promesse de l'aidant » suivi d'une conférence, ainsi qu'une animation assurée par des professionnels de santé (psychologues et/ou psychiatre du territoire).

Il est proposé de déposer un dossier de demande de subvention d'un montant de 2 441.10 € pour le développement du projet « Atelier ciné-répit » porté par le CCAS dans le cadre de l'action de la conférence des financeurs de la perte d'autonomie du département de la Moselle « accompagner et soutenir les aidants des personnes âgées et des personnes en situation de handicap ».

**Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, DECIDE :**

1°) D'autoriser le Président à signer toutes les pièces du dossier.

**V) ATTRIBUTION DES AIDES FACULTATIVES : détail ANNEXE I**

<p>DCA 2024/21          Nombre de membres présents : 8          Nombre de procurations : 6          Nombre de votants : 14          Quorum : 8</p>
--

Le conseil d'administration a délibéré sur les dossiers d'aides facultatives présentés et décide l'attribution des montants d'aides financières suivants (détail en annexe I) :

**2** aides ont été accordées pour un montant global de **500.- €**

Les aides allouées se ventilent ainsi :

**2** Secours énergie pour un montant de : **500.- €**

**VI) COMMUNICATIONS :**

**Domiciliations des personnes sans domicile stable :**

Le CCAS a accordé une domiciliation pour une durée de 1 an :

- le 25/04/2024 à Monsieur BERTHOL Raphaël,
- le 30/04/2024 à Madame BETTI Clara,
- le 13/05/2024 à Monsieur DIEBOLD Bryan,
- le 13/05/2024 à Madame AGOUDAVI Akouavi.

Le CCAS a mis fin à la domiciliation :

- le 22/04/2024 de Monsieur LIENHARDT Alan, monsieur a intégré un logement au 8 rue du Moulin à Sarrebourg.
- le 30/04/2024 de Monsieur CHRISTOPH Clayton, monsieur ne s'est plus manifesté depuis plus de 3 mois.
- le 06/05/2024 de Madame GRUNY Joanne, madame a intégré un logement au 2 rue Erckmann Chatrian à Sarrebourg.
- Le 16/05/2024 de Madame KUNDOLF Angélique, madame a intégré un logement au 25 rue Bossuet à Sarrebourg.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 10 h 15.



MARTIN CAROLÉ

**ANNEXE I - DECISIONS INDIVIDUELLES D'AIDE FACULTATIVE**

DCA 2024/21 Nombre de membres présents : 8 Nombre de procurations : 6 Nombre de votants : 14 Quorum : 8
---

**Secours énergie**

Madame MULLER Maria domiciliée 90 rue des Remparts à Sarrebourg.

**14 Avis Défavorable (à l'unanimité), pour l'attribution d'une aide pour un secours pour l'achat d'un lave-linge. Les membres du conseil ne souhaitent pas accorder d'aide pour ce type de demande, et invitent madame à se rapprocher de l'ASSAJUCO EMAUS régulière.**

Monsieur et Madame YILDIZ Savas domiciliés 6 rue de la Sarre à Sarrebourg.

**12 Avis Favorable (2 voix CONTRE), pour l'attribution d'une aide de 250.- € en participation au règlement de leur facture d'électricité et de gaz à EDF. Toutefois, les membres du conseil estiment que le couple doit absolument prioriser leurs dépenses.**

Monsieur SCHOTT Jérémy et Madame SEILER Poé domiciliés 2 rue des Ponts à Sarrebourg.

**14 Avis Défavorable (à l'unanimité), pour l'attribution d'une aide pour un secours énergie. Madame peut se rapprocher de Tremplin Bleu pour un éventuel travail, ce qui permettrait au couple d'assainir le budget.**

Monsieur et Madame OTTERMANN Ludovic domiciliés 18 rue de la Mésange à Sarrebourg.

**14 Avis Favorable (à l'unanimité), pour l'attribution d'une aide de 250.-€ en participation au règlement de leur facture d'électricité et de gaz à ENGIE. Cependant, les membres du conseil invitent le couple à revoir leurs abonnements de téléphonie et d'audiovisuel.**